

L'HIVERNAL DE LYON SALON D'HIVER

ASSOCIATION REGIONALE DES ARTS

7 rue Major Martin 69001 LYON

Tél : 06 82 55 84 94 C C P 4151 20 R LYON site internet www.lhivernaldelyon.com

REGLEMENT DU 69 ème SALON D'HIVER

PEINTURE – SCULPTURE – PHOTOGRAPHIE

Du jeudi 9 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2025.

Heures d'ouverture : semaine 14h00-18h00 **fermé le lundi et le mardi**

Samedi 14h00 18h00

Dimanche 11h00-17h00

VERNISSAGE jeudi 9 JANVIER 2025 de 17h 30 à 20h00

ENTREE GRATUITE

- **Dépôt des œuvres :** Les œuvres devront être déposées ou parvenir à l'adresse ci-dessous :

L'HIVERNAL DE LYON,

SALON D'HIVER Association Régionale des Arts 20 quai de Bondy 69005 LYON

Impérativement le Mardi 7 janvier 2025 de 10h30 à 17h00

Pour les envois par un transporteur ou par la Poste le Mardi 7 janvier 2025 de 10h00 à 16h00

Elles devront porter au dos : Le nom, l'adresse de l'auteur, le titre et le prix de l'œuvre, le numéro de téléphone, en caractères très lisibles.

Cotisation : fixée à 75 euros – droits d'accrochage : fixés à 105 euros à verser **avant le 1er décembre 2024**

- règlement par chèque à l'ordre de ARA

à verser au C.C.P à l'ordre ARA

- règlement par virement sur l'IBAN : **FR48 2004 1010 0704 1512 0R03 873** : en veillant à bien préciser votre nom d'artiste dans la référence de votre virement + faire un mail à la trésorière pour lui indiquer votre ordre de virement : axl.rolland@live.fr

- **Retrait des œuvres, mardi 28 janvier 2025 de 10h00 à 14h00**

Elles cesseront d'être placées sous la surveillance de l'ARA à partir de cette date.

Les œuvres vendues seront retirées à la fin du salon.

ORGANISATION :

- Tout sociétaire de l'ARA pourra, sous réserve de l'acceptation de ses œuvres par le comité de sélection, participer aux expositions ci-après :

PEINTRES

a) **Exposition libre : 3 tableaux**

Format maximum 120cmx120cm ou 80 F P M (146cm x114cm)

Format minimum 20 F P ou M (65cm x54cm) Prix libres

b) **Thème 2025** (facultatif) **L'arbre dans tous ses états** Format : 70cmx70cm
Ou 25P (60cmx81c dans le sens de la verticalité)

c) **Petits formats** (peinture, dessin, encre, etc. En plus du thème et de l'exposition libre, chaque exposant pourra présenter un petit format **30cmx30cm encadré avec une caisse américaine. Prix unique 130euros** Aquarelle ou dessin (format 30 cm x30 cm hors-tout avec marie-louise 3cm maximum.)

Le petit format peut être remplacé par le peintre en cas de vente.

SCULPTEURS

5 Sculptures avec socles blancs ou noirs ou évidés, les vitrines ne sont pas admises.

Envoyez vos fiches et vos photos avant le **8 novembre 2024** et utilisez l'adresse mail suivante. **docs-salon@lhivernaldelyon.com**

Merci de respecter les consignes suivantes :

Dans le texte du mail, bien rappeler vos coordonnées.

Pour les photos :

De préférence, format JPEG (surtout pas de fichier PDF). Définition de 150 dpi minimum

Bien identifier les photos (titre, format)

De la qualité de vos photos dépend la qualité du site et du catalogue.

Pour paraître sur le site toutes les photos des œuvres exposées (sauf les 30x30) doivent nous être transmises.

- **Toute œuvre non présentée au jour indiqué ne sera pas inscrite au catalogue.**
- Nombre d'œuvres admises : 3 œuvres + 1 thème + 1 petit format peinture dessin ou aquarelle.
- (Thèmes et petits formats facultatifs)

Sélection des œuvres :

- Toutes les œuvres, sans exception, seront soumises au comité de sélection, elles devront être présentées sous cadres, sous baguettes convenables ou cache clou. Prévoir un système d'accrochage ,2 crochets plats ou pitons à l'intérieur du châssis.
- Ne seront pas acceptés : les encadrements aux moulures surchargées ou sans système d'accrochage.
- Les sélectionneurs se réservent le droit d'ôter les encadrements de mauvais goût.
- Les sous-verres non encadrés ne seront pas admis.
- Les copies sont rigoureusement interdites.
- **Les notations du comité de sélection resteront confidentielles. Leurs décisions seront sans appel.**

Responsabilités :

- Notre association bien que prenant le plus grand soin dans la manipulation des œuvres présentées, décline toute responsabilité qu'il s'agisse de vol, disparition, incendie ou détérioration de toutes sortes, d'accident au cours du transport tant à l'aller qu'au retour, les organisateurs du salon n'assurent aucune opération de transports, ni de formalités en douane.

En adhérant au règlement du salon, les exposants reconnaissent expressément qu'ils restent gardiens et seuls responsables de leurs œuvres dès le dépôt de celles-ci jusqu'à leur décrochage.

Les artistes autorisent L'ARA à utiliser gratuitement, le cas échéant, leurs noms et la reproduction de leurs œuvres dans toute action promotionnelle du Salon.

Envois extérieurs : Dépôt mardi 7 janvier 2025 de 10h00 à 16h00.

- Les envois destinés à voyager par route ou par chemin de fer devront parvenir aux dates et jours fixés en port payé. Le retour s'effectuera en port dû par les soins de l'ARA (prévoir des emballages rigides et très solides S.V.P).

Adresse du dépôt des œuvres, Palais Municipal 20 quai de Bondy, Lyon 69005.

Accrochage :

Le Comité d'organisation décide souverainement de l'esthétique générale du salon et à ce titre, de l'accrochage des toiles et de l'emplacement des sculptures.

PRIX ATTRIBUES :

- | | |
|-----------------|---------------------|
| - Médaille d'Or | Prix des Présidents |
| - Premier prix | Prix de sculpture |
| - Prix du thème | Prix Boesner |

TOUR DE GARDE :

- Notre association fonctionne grâce au dévouement de ses adhérents, **trois tours de garde sont obligatoires pour les exposants résidant à LYON ou en proche banlieue**, inscription le jour du dépôt des œuvres. D'avance nous vous en remercions.
- Les exposants devront envoyer à l'ARA – 7, rue Major Martin 69001, la notice ci-jointe (envoi non recommandé), avant le 15 novembre 2022.
- Les cartes d'invitation seront à la disposition des sociétaires chez Boesner 116 bis rue Marietton Ecully 69130
- Les exposants résidant hors de Lyon peuvent en faire la demande à notre secrétariat, qui les fera parvenir par courrier.

Un press-book est à la disposition des sociétaires. Ils auront la possibilité d'insérer au recto d'une feuille de format 21x29,7 cm leur démarche artistique.

Chantal HAYETTE
Présidente

Jean-Michel REVIRAN
Président adjoint
